

ADP
Société à responsabilité limitée au capital de 7 650 euros
Siège social : 1 La Marina, Môle Portuaire
97110 POINTE A PITRE
418 022 000 RCS POINTE A PITRE

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 12 septembre,
A 10 heures,

La société H.S.P.N., Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 166 770 euros, ayant son siège social 43 Môle Portuaire, La Marina, Espace Commercial La Presqu'île 97110 POINTE A PITRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 345 814 RCS POINTE A PITRE, représentée par Monsieur Patrick CANTONI en sa qualité de Président,

Associée unique de la société ADP,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Éric JEAN-FRANCOIS, domicilié 67, chemin des étroits 31400 TOULOUSE,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Pour la société H.S.P.N.

